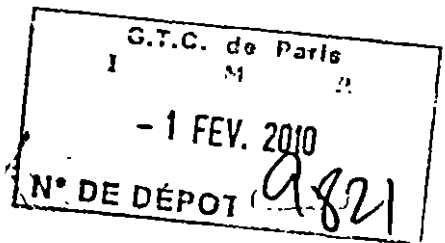


1000982101

DATE DEPOT :	2010-02-01
NUMERO DE DEPOT :	9821
N° GESTION :	2008B22663
N° SIREN :	508804507
DENOMINATION :	ISAI Gestion
ADRESSE :	25 rue Béranger 75003 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/12/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET .

ISAI GESTION
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 25 rue Béranger - 75003 Paris
508 804 507 RCS Paris



086. 22 663

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2009**

PF.

RK⁹⁵ OC

L'an deux mille neuf
Le 18 décembre
A 21H

06 18.12 2009

Les associés de la société ISAI gestion, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social sis 25 rue Béranger – 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 804 507 (ci après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Extraordinaire, sur convocation du Gérant.

M. Pierre Kosciusko-Morizet est secrétaire de l'assemblée ; MM. Treppoz et Roux de Bezieux, scrutateurs.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- une copie des statuts,
- le rapport du Gérant,
- le projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Extraordinaire.

Le Gérant déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Gérant déclare que l'Assemblée Extraordinaire peut valablement se tenir puisque les associés présents représentent l'intégralité du capital social et des droits de vote.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- réduction du capital de la société de 100.000 euros à 50.000 euros par diminution de la valeur nominale des parts sociales de 1 euro à 0,5 euro ;
- modification corrélative des statuts ;

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

- désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant ;
- adoption du principe de la transformation de la société en société par actions simplifiée ;
- désignation du commissaire aux comptes titulaire comme commissaire en charge d'apprécier la situation de la société ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Plus personne en demandant plus la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant et examiné la situation comptable au 30 novembre 2009 qui fait apparaître une perte d'exploitation de 42.162 euros et un montant des capitaux propres de 57.838 euros décide de réduire le capital de la société de 100.000 euros à 50.000 euros par diminution de la valeur nominale des parts sociales de 1 euro à 0,5 euro et par affectation de la somme de 50.000 euros à un poste de réserve indisponible, ne pouvant être utilisé que pour apurer les pertes des exercices 2009 et 2010 et à défaut pour une augmentation de capital ultérieure..

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire décide de modifier corrélativement les statuts comme suit :

«ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 50.000 euros.

Il est divisé en cent mille parts sociales égales de cinquante centimes d'euro (0,5 euro) chacune, numérotées de 1 à 100.000, entièrement souscrites par les associés et libérées dans les conditions indiquées aux présents statuts. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant décide de nommer comme Commissaires aux comptes de la Société pour une durée de six exercices :

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large stylized 'P' with a subscript '2' and other initials.

En qualité de Commissaires aux comptes titulaire :

Patrick FLEYTOUX
15 rue Berri
75008 PARIS

En qualité de Commissaires aux comptes suppléant :

Alain FLEYTOUX
15 rue Berri
75008 PARIS

Lesquels ont déclaré par avance accepter cette mission et satisfaire à toutes les conditions requises.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant décide d'adopter le principe d'une transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée sans que cette transformation entraîne la création d'une personne morale nouvelle.

Monsieur Christophe Raynaud associé gérant de la société, présent à la réunion, déclare, en tant que de besoin, accepter la transformation de la société en société par actions simplifiée.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire décide de désigner le commissaire aux comptes de la société, Monsieur Patrick Fleytoux, 15 rue de Berri – 75008 PARIS comme commissaire aux comptes chargé d'apprécier la situation de la société.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

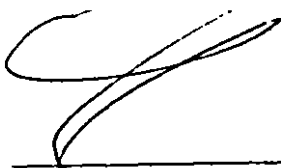
La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

W P 3 A

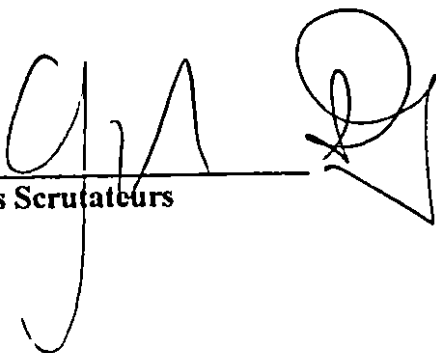
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et répertorié sur le registre des décisions de l'Assemblée.



Le Gérant



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT

Le 18/01/2010 Bordereau n°2010/39 Case n°8

Enregistrement . 125 €

Pénalités .

Ext 217

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

